

Date de la convocation : 28 janvier 2019
Date de l'affichage en Mairie : 28 janvier 2019

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents : DESANY Jocelyn, CHAPUIS Gérard, TORTET Brigitte, TCHOKAKLIAN Edouard, ROUSSEAU Sylvie, SORBE Virginie, CAMPOUS Michel, CHARRASSE Nicole, REISER Elke, BEAUFORT Isabel, DEFAIVRE Claude, COUCHON Laurence, BALLET Serge, DARNOUX Roland

Pouvoirs :

CRUMIERE Laurent donne pouvoir à COULMONT Hervé
BERTRAND Gisèle donne pouvoir à BALLET Serge

Absents-Excusés :

TABOYAN Aline et BREYNAT Philippe

Madame Laurence COUCHON est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2018 – Approbation

FINANCES

2 – Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre de PASS TERRITOIRE

3 – Aménagement d'un espace de stationnement de camping-cars zone du Brégard – Demandes de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de la Compagnie Nationale du Rhône

4 – Convention financière entre le Conseil Départemental de l'Ardèche et la commune relative à construction d'un bâtiment d'exploitation des routes du Conseil Départemental de l'Ardèche – Approbation

5 – Commande de semaines de travail à l'association TREMPLIN INSERTION CHANTIER année 2019 – Approbation

6 – Versement subventions à la coopérative scolaire pour organisation sorties « Patrimoine » - Approbation

7 - Signature d'un contrat de service carte achat auprès de la Caisse d'Epargne – Additifs à la délibération du 12 novembre 2018 - Approbation

ACQUISITION – GESTION DU DOMAINE

8 - Acquisition partie parcelle cadastrée AO n°374 Chemin des Hautes Freydières pour élargissement chaussée – Approbation

URBANISME

- 9 – Autorisation signature autorisation d'urbanisme construction d'un bâtiment d'exploitation des routes du Conseil Départemental de l'Ardèche à la ZA la Plaine
10 Inscription de certaines voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) – Approbation
11 – Avis sur le périmètre de la ZPENS du massif de Crussol

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

2019 –0402- 01

Procès-verbal séance du 12 novembre 2018 - Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

2019 –0402- 02

Demandes de subvention au titre du programme PASS TERRITOIRES -
Approbation

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité va engager en 2019 l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare en gîte halte d'étapes.

Il explique que la collectivité va également engager les travaux d'aménagement du carrefour entre la route de Jaulan et la voie départementale RD 379 dite Route de Toulaud.

Pour les deux projets susmentionnés, il invite le Conseil Municipal à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du programme PASS TERRITOIRES 2019

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du programme PASS TERRITOIRES 2019 pour les deux projets ci-dessous désignés :

Aménagement du bâtiment de l'ancienne gare en gîte halte d'étapes.

Travaux d'aménagement du carrefour entre la route de Jaulan et la voie départementale RD 379 dite Route de Toulaud.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ces décisions et permettant leur mise en œuvre

2019 -0402- 03

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de la Compagnie Nationale du Rhône -Projet aménagement aire de camping-cars zone du Brégard - Approbation

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité va engager en 2019 l'aménagement d'une aire de camping-cars dans la zone du Brégard, à proximité immédiate du bâtiment de l'ancienne gare.

Il invite le Conseil Municipal à solliciter pour le projet susmentionné une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à solliciter une demande de subvention pour le projet l'aménagement d'une aire de camping-cars dans la zone du Brégard, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ces décisions et permettant leur mise en œuvre

2019 -0402- 04

Signature d'une convention avec le Département de l'Ardèche relative à la définition des modalités financières concernant l'installation à Soyons d'un service du Conseil Départemental- Approbation

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 décembre 2017, le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'acquisition d'une parcelle de terrain propriété de la communauté de commune « Rhône-Crussol » au niveau de la zone artisanale « La Plaine » dans l'objectif de permettre l'installation à Soyons d'un service du Conseil Départemental, à savoir le secteur opérationnel des routes

le Conseil Municipal a également approuvé lors de la séance du 18 juin 2018 l'acquisition de la parcelle située ZA la Plaine (environ 4200 m²) propriété de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » pour un montant de 32.50 Euros Hors Taxes le m², dans l'objectif de permettre l'installation de ce service, à autoriser le Maire à signer une convention avec le Département de l'Ardèche portant délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la conduite des travaux et a approuvé la programmation de l'opération.

Dans la continuité des délibérations précitées et dans l'objectif d'assurer la bonne conduite de ce projet, il propose également de l'autoriser à signer une convention avec le Département de l'Ardèche dont l'objet et de définir les modalités de gestion financière relatives à cette opération.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2017 et 18 juin 2018

Vu le projet de convention ainsi présenté

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Département de l'Ardèche relative à la définition des modalités financières concernant l'installation à Soyons d'un service du Conseil Départemental, le secteur opérationnel des routes

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision et permettant sa mise en œuvre

2019 -0402 - 05

**Commande de semaines de travail TREMPLIN INSERTION CHANTIER -
Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une commande de semaines de travail pour l'année 2019 de l'Association Tremplin Insertion Chantiers basée à Tournon-sur-Rhône.

Il propose de fixer la commande à trois semaines de travail.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la commande pour l'année 2019 de trois semaines de travail à l'Association Tremplin Insertion Chantiers basée à Tournon-sur-Rhône.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

2019 -0402- 06

**Versement subventions à la Coopérative Scolaire pour sortie patrimoine et
reversement subventions du Conseil Départemental à la Coopérative Scolaire -
Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal deux versements de subvention à la coopérative scolaire dans le cadre de sorties patrimoine organisées pour des classes de l'école primaire comme suit :

140 Euros (5 € x 28 élèves) pour une sortie de la classe de CE2 / CM 2 aux archives départementales le 2 avril 2019

145 Euros (5 € x 29 élèves) pour une sortie de la classe de CE1 / CE2 aux archives départementales le 14 mai 2019

Il rappelle également que ces deux sorties patrimoine ont fait l'objet d'un accord de subvention de la part du Conseil Départemental pour un montant équivalent à la participation communale. Il propose ainsi au conseil municipal de reverser ces sommes à la Coopérative Scolaire.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de deux subventions à la coopérative scolaire dans le cadre de sorties patrimoine organisées pour des classes de l'école primaire comme suit :

140 Euros (5 € x 28 élèves) pour une sortie de la classe de CE2 / CM 2 aux archives départementales le 2 avril 2019

145 Euros (5 € x 29 élèves) pour une sortie de la classe de CE1 / CE2 aux archives départementales le 14 mai 2019

APPROUVE le reversement à la Coopérative Scolaire des subventions attribuées par le Conseil Départemental dans le cadre des sorties patrimoine susmentionnées

2019 - 0402 - 07

**Signature d'un contrat de service intitulé « carte achat » avec la Caisse d'Epargne
Loire Drôme Ardèche –Additifs à la délibération du 12 novembre 2018
Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat de service intitulé « carte achat » avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Il rappelle que ce contrat permet de recourir au paiement par carte achat des commandes de biens et services de la collectivité.

Il explique qu'il convient de préciser dans la présente délibération, pour des questions juridiques, les éléments et conditions précises du contrat tels que définis ci-dessous :

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction deux fois soit 3 ans au maximum

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche met à la disposition de la commune la carte achat du porteur désigné. Le Maire désignera le porteur de la carte et définira les paramètres d'habilitation de celle-ci.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la commune le nombre de cartes achats souhaité.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat est fixé à 25 000 euros pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche portera chaque utilisation de la carte sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et ceux du fournisseur.

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme et Ardèche retraçant les utilisations de la carte du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procédera au paiement de la Caisse d'Epargne. La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

La tarification mensuelle est fixée à 15 euros par mois pour la première carte, et à 10 euros pour chaque carte supplémentaire. Une commission monétique sera appliquée par transaction à hauteur de 0.70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un contrat de service intitulé « carte achat » avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche permettant de recourir au paiement par carte achat des commandes de biens et services de la collectivité et selon les conditions ci-avant désignées

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

2019 - 0402 - 08

Acquisition partie de la parcelle AO 374 pour élargissement voirie - Approbation

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 374, propriété de la famille DERRADJI, jouxtant la voie communale Chemin des Hautes Freydières.

Cette acquisition, pour une surface d'environ 50 m², et au prix de 3 € le m², est rendu indispensable pour procéder à l'élargissement de la chaussée susmentionnée qu'il conviendra de conduire conjointement avec un projet immobilier.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 374, propriété de la famille DERRADJI, pour une surface d'environ 50 m², et au prix de 3 € le m²

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

2019-0402- 09

**Projet de construction d'un service du Conseil Départemental à la ZA la Plaine -
Autorisation dépôt du permis de construire - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation à Soyons d'un service du Conseil Départemental, à savoir le secteur opérationnel des routes, au niveau de la ZA la Plaine. Dans la continuité des précédentes délibérations approuvées sur ce dossier, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la construction du bâtiment.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2017 et 18 juin 2018

AUTORISE le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la construction du bâtiment du secteur opérationnel des routes du Conseil Départemental au niveau de la ZA la Plaine

2019-0402- 10

**Inscription de certaines voies communales au Plan Départemental des Itinéraires
de Promenades et de Randonnées - Approbation**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » a sollicité la collectivité en vue d'approuver l'inscription de certaines voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Il précise que la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Département, a validé cette inscription lors de la réunion du mois d'octobre 2018.

Il s'agit des voies ci-après désignées :

- **1**: Jonchère à Serre d'Aurouze
(VC n°24 Chemin de Jonchère sur 960m et VC n°25 sur 490m)
- **2**: Jonchère à Chemin de Jonchère
(Chemin rural n°5 Chemin de Turlet sur 325m et une partie de la VC

n°24)

- 3 : Chemin de Jonchère à Jaulan
(VC n°26 sur 175m) et une partie de la VC n°24
- 4 : Jaulan à Biloire
(VC n°28 Chemin de la Bergeronne sur 520m)
- 5 : Jaulan aux fondasses
(VC n°29 Route des Crêtes sur 115m) et Chemin rural n°8 sur 335m)
- 6 : Parking de la Brégoule à Ile du Brégard
(VC n°19 Chemin de la Tour sur 300m)
- 7 : Soyons centre à Parking des Grottes
(Rue de L'Eglise)
- 8 : Parking des Grottes à Clairfont
(VC n°90 chemin du Vivier sur 1km)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription de certaines voies communales telles que mentionnés ci-dessus au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

2019-0402- 11

Avis sur le périmètre de la Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles

Monsieur le Maire explique que les massifs de Crussol et Soyons sont des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche. Le massif de Soyons est déjà concerné par une zone de préemption ENS (ZPENS) depuis 2013.

Il apporte des précisions juridiques en expliquant que Le Code de l'urbanisme permet au Département d'instaurer des zones de préemption au titre des ENS. Cet outil vise à garantir la préservation des espaces naturels remarquables.

Il s'agit avant tout d'un outil de veille foncière : il permet au Département de connaître les projets de vente de parcelles sur un périmètre donné à enjeux environnementaux.

Sur des parcelles à forts enjeux, le droit de préemption permet au titulaire d'être prioritaire pour l'acquisition. L'acquéreur public s'engage alors à préserver la fonction naturelle des milieux et à ouvrir ces derniers au public. Le droit de préemption ENS prime sur le droit de préemption de la SAFER (article L.143-6 du Code Rural) dans les secteurs classés en ZPENS ; c'est-à-dire que la SAFER ne peut exercer son droit de préemption qu'à l'issue de la période donnée au Département (à savoir 2 mois) et à la commune (à savoir 1 mois) pour exercer leur droit de préemption.

La définition d'une zone de préemption n'impacte pas la propriété, la gestion et l'exploitation de la parcelle. Le droit de préemption n'intervient que lors d'une vente. Il ne s'agit en aucun cas d'un droit d'expropriation.

Il rappelle que la commune a émis un avis favorable pour l'installation d'une zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur le massif de Crussol

Les communes de St Péray et Guilherand Granges ont également donné leur accord de principe sur cette zone.

Il présente aux élus la carte permettant d'identifier la zone et invite le Conseil Municipal à se positionner par rapport à celle-ci.

Cette validation de l'ensemble des communes concernées est un préalable indispensable afin d'établir le périmètre de la ZPENS du massif de Crussol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE par rapport à la zone identifiée de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur le massif de Crussol

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal de la composition de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, instituée par arrêté préfectoral et sur proposition du Maire suite à la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016. Les membres désignés sont Mesdames CHARRASSE et COUCHON et Messieurs DEFAIVRE, BREYNAT et BALLET.

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
Mandat n°1230	GPEMENT ENTREPRISES OBOUSSIER - E26	71 061,19	2152	34	Certificat de paiement n°2 Aménagement entrée Nord
Mandat n°1231	MIGMA	11 400,00	2152	34	Sous traitance E26 sur certificat de paiement n°2 marché aménagement entrée Nord
Mandat n°1232	CARPA BARREAU ARDECHE	112 000,00	2115	39	Acquisition maison Avenue Montgolfier
Mandat n°1233	CARPA BARREAU ARDECHE	7 226,07	2115	39	Frais acquisition maison Avenue Montgolfier
Mandat n°1234	ME MARTEL	1 578,09	2115	39	Emoluments acquisition maison Avenue Montgolfier
Mandat n°91	Me RICARD	10 000,00	2112	34	Acquisition terrain SNCF pour aménagement entrée Nord
Mandat n°92	SARL BRUN	4 790,95	21311	16	Travaux électriques Mairie
Mandat n°93	BOISSY	2 480,02	2135	31	Travaux de zinguerie école maternelle
Mandat n°94	JLV	3 322,00	2135	31	Grille de défense logements communaux
Mandat n°95	APAVE	1 092,00	2152	34	Mission de coordination travaux aménagement entrée Nord
Mandat n°96	JCDECAUX	1 924,00	2152	34	Abribus entrée Nord
Mandat n°97	DES	3 177,04	2158	10	Travaux électriques marché de Noël
Engagement n°2414	HERVE THERMIQUE	550,95	2158	16	Remplacement boîte de contrôle chauffage bâtiment périscolaire
Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet

Mandat n° 1238	INTERMARCHE	889,32	60623, 6232, 6257	Fournitures apéritives 11 Novembre anniversaire Soyons en cœur et divers Fournitures PPMS
Mandat n° 1245	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	663,39	6065	Acquisition livres bibliothèque
Mandat n° 1253	EMPREINTE CREATIVE	500,00	6237	Agenda 2019
Mandat n° 1254	IMPRIMERIE DESPEISSE	1 600,00	6237	Impression agenda 2019
Mandat n° 1255	SYM COMMUNICATION	1 000,00	6237	1ère partie bulletin municipal
Mandat n° 1261	BLACHIER NETOYAGE	600,00	6283	Frais de nettoyage école maternelle (remplacement Charlène TESTARD)
Mandat n° 7	TRUCKS	464,57	61551	Entretien véhicule
Mandat n° 14	KANGOUROU KIDS	833,75	6218	Mise à dispo de personnel remplaçant école maternelle
Mandat n° 16	MAYAN SECURITE	361,44	6218	Sécurisation nuit marché de Noël
Mandat n° 18	ME RENOUARD	6 812,64	6226	Honoraires dossier contentieux agent
Mandat n° 19	SARL BRET COFFINIER	505,95	6226	Honoraires assignation tribunal dossier location appartement
Mandat n° 20	LA POSTE	1 632,00	6261	Timbres
Mandat n° 38	BLACHIER NETOYAGE	540,00	6218	Frais de nettoyage école maternelle (remplacement Charlène TESTARD)
Mandat n° 39	ADEVA	1 412,50	6232	Sonorisation et éclairage cérémonie vœux

La secrétaire de séance

Laurence COUCHON



Le Maire

Hervé COULMONT

